



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°3

Page 1 sur 2

Réunion du 22 octobre 2026

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de Charente Maritime, dans les conditions de délais (7 jours à partir de la parution du procès-verbal).

Les droits d'examens en appel (140 euros) seront prélevés.

Président : M. DECHAUX Jean-François

Membres présents : Mrs BALAGEAS Bernard, BOISSINOT Paul, COPERTINO Nicolas, DROINEAU Julien, MARCHAL Sylvain.

Dossier BOTTINI Richard (1711349707) ; Dossier traité par la CRSA, après la demande de rattachement au club Régional de COZES.

La somme de 1000 euros, correspondant au droit à changement de club (formé au club sauf changement de résidence +50 kms) Réf tarif district 2026/2027, est levée.

Dossier GUILLEMET Keiron (2547056598) : Démission du club FC SUD 17 (560816) : **ACCORDÉE** (Article 33c).

L'arbitre ayant demandé à revenir dans son ancien club (art 33.b), le club d'OZILLAC (565397) est exempté de la somme de 1000 euros.

La somme des frais d'instruction du dossier, soit 50 euros, seront reversés au club d'OZILLAC.

Instruction du dossier : 50 euros seront débités au club de FC SUD 17.



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°3

Page 2 sur 2

Dossier MARILLEAU Geoffrey (2548248732) : Démission du club de BOISSEUIL (529691) : **ACCORDEE** (Art 33c).

L'arbitre ayant demandé à revenir dans son ancien club (Art 33b), les frais de l'instruction du dossier, soit 50 euros seront reversés au club d'ASNIERE LA GIRAUD (564573).

Instruction du dossier : 50 euros seront débités au club de BOISSEUIL.

Le Président

Jean François DECHAUX

Le secrétaire

Bernard BALAGEAS